

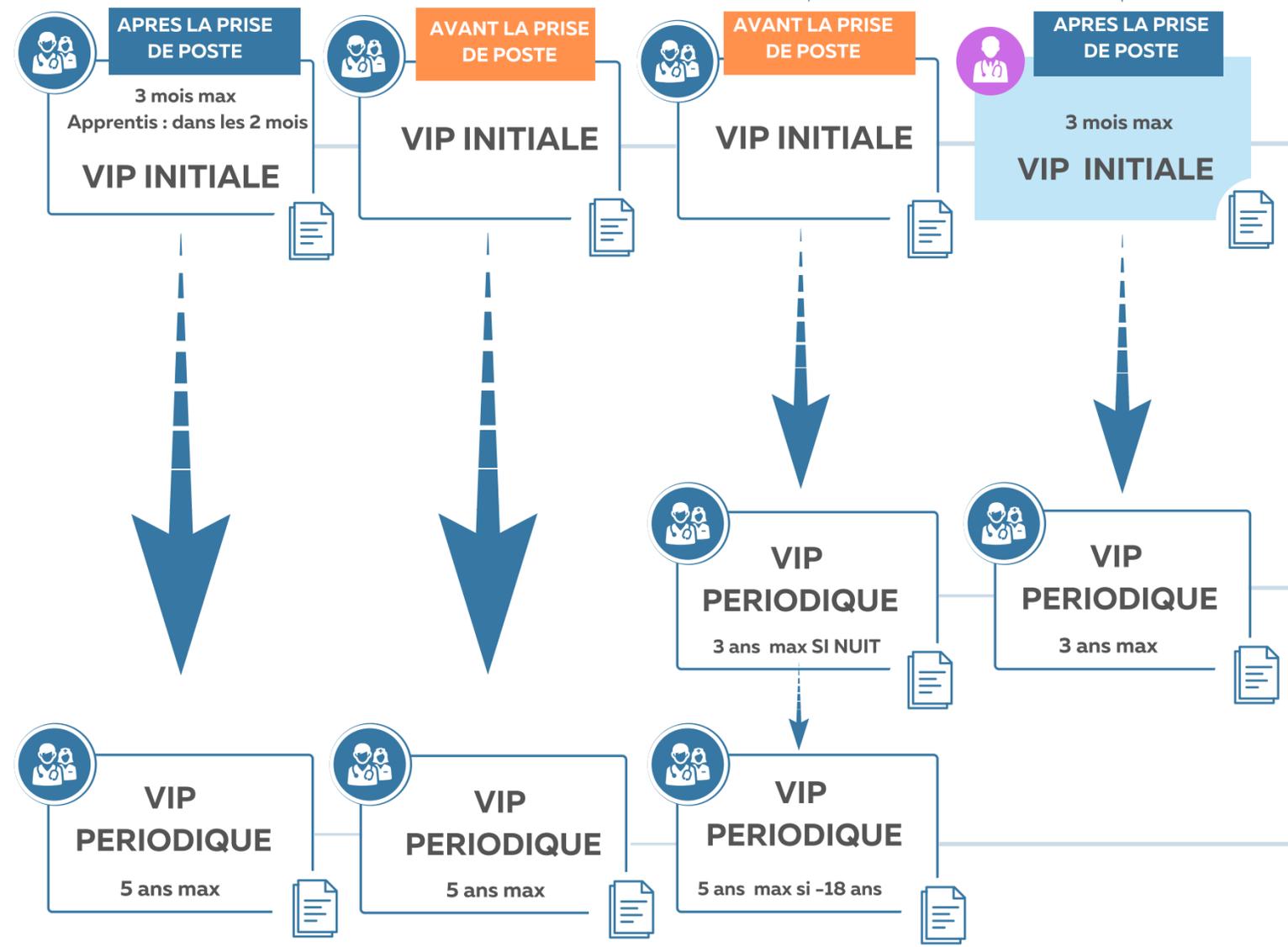
SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCE Risques particuliers

- Cas général
- Apprentis plus de 18 ans
- Agents biologiques groupe 2
- Champs électromagnétiques avec VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle dépassée)
- Travailleurs de moins de 18 ans
- Travailleurs de nuit
- Travailleurs handicapés
- Titulaires d'une pension d'invalidité

- Amiante
- Plomb
- CMR
- Rayonnements ionisants
- Agents biologiques groupes 3 et 4
- Moins de 18 ans affectés à des travaux dangereux
- Travail en milieu hyperbare
- Montage/démontage échafaudages
- Autorisation de conduite
- Travaux sous tension (habilitation électrique)
- Autorisation de conduite

- Rayonnements ionisants catégorie A
- Apprentis moins de 18 ans en SIR



Embauche
Affectation

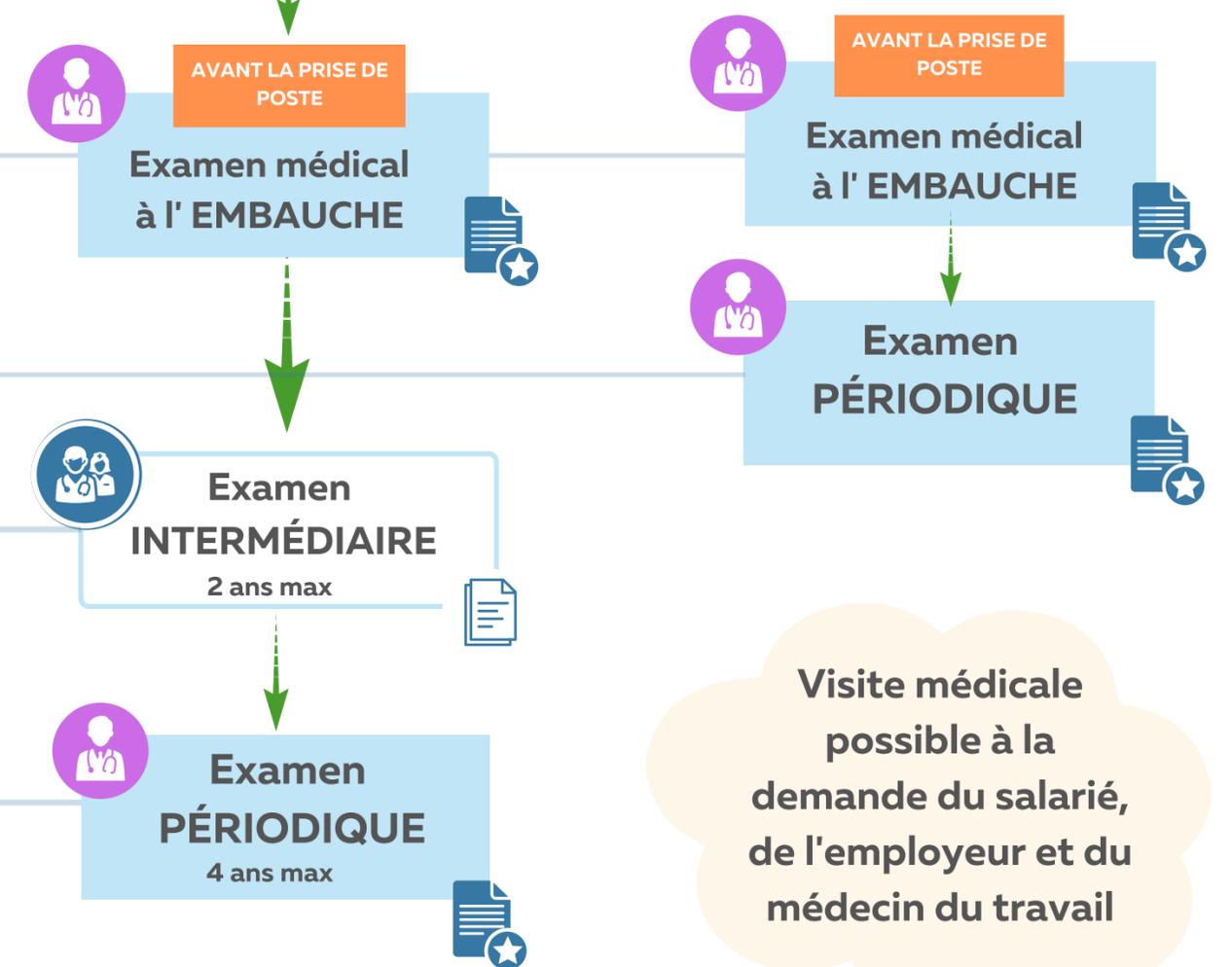
1 AN

2 ANS

3 ANS

4 ANS

5 ANS



Visite médicale possible à la demande du salarié, de l'employeur et du médecin du travail